

POINTS 1 à 5 – NOTE**BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGETS ANNEXES**

=====

1	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	5
1.1	Les grands équilibres du budget primitif	5
1.2	La répartition du budget par nature	6
1.3	La répartition du budget par fonction	8
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2.1	Les recettes réelles de fonctionnement	9
2.1.1	Les impôts et taxes	11
2.1.2	Les produits de services et du domaine	12
2.1.3	Les dotations et subventions reçues	13
2.1.4	Les divers produits de gestion	13
2.1.5	Les produits financiers	13
2.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	14
2.2.1	Les charges de personnel	15
2.2.2	Les charges de gestion courante	15
2.2.3	Les participations et subventions versées	17
2.2.4	Les charges financières et charges exceptionnelles	17
2.2.5	Les atténuations de produits	17
3	SECTION D'INVESTISSEMENT	19
3.1	Les dépenses d'investissement	19
3.1.1	Les opérations de travaux en investissement	19
3.1.1.1	Les aménagements urbains et les espaces verts	20
3.1.1.2	Les équipements publics	21
3.1.2	Les autres dépenses d'investissement	22
3.1.3	Les subventions d'équipement	22
3.1.4	Les opérations foncières	23
3.1.5	Immobilisations financières	23
3.2	Le financement des dépenses d'investissement	23
3.2.1	Un financement par emprunt estimé à 13,5 M€	24
3.2.2	Les subventions d'équipement à recevoir	24
3.2.3	Les cessions d'immobilisations	25
3.2.4	Les dotations et fonds globalisés	25
3.2.5	Les recettes diverses d'investissement	25
3.2.6	Un autofinancement prévisionnel de 13,7 M€	25
4	BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	25
5	BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS	26

6	BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	26
7	BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME	26

Avant-propos

Un budget à l'écoute de nos administrés

Le budget communal joue un rôle crucial dans la gestion quotidienne d'une ville. Il représente une projection financière pour l'année à venir, en déterminant les recettes à percevoir et les dépenses à engager, c'est aussi un acte officiel d'autorisation légale permettant d'effectuer les engagements approuvés par le conseil municipal.

C'est enfin un acte politique fort, le budget permet de mettre en application le programme d'actions de l'équipe municipale pour lequel les Vincennes et les Vincennes nous ont donné mandat. À Vincennes avec ce budget 2024 ce sont plus de 85% des actions proposées dans notre programme qui seront réalisées ou lancées.

Ce budget confirme également les axes politiques que nous avons choisis et l'ambition que nous portons pour notre ville.

- Celle d'adapter et améliorer encore et toujours notre cadre de vie dans l'ensemble de nos quartiers, en maintenant nos efforts en matière de propreté urbaine notamment, en poursuivant notre programme de requalification de certaines de nos rues et en renforçant la place du végétal en ville avec la création de nouveaux espaces verts pour préparer la canopée de demain.
- Celle d'accélérer la transition écologique avec pragmatisme et pédagogie. Nous sommes aujourd'hui face à des trajectoires ambitieuses et nécessaires de réduction de gaz à effet de serre et de réponses aux enjeux écologiques, il convient d'accompagner nos administrés sur ce chemin. C'est une ambition que nous porterons notamment afin de lutter contre l'habitat dégradé et de faciliter la rénovation énergétique des logements.
- Celle de doter Vincennes d'équipements publics adaptés aux attentes de nos concitoyens et des générations futures. Durant ce mandat nous aurons réalisé un nouveau lycée, un Gymnase, une crèche et engagé la rénovation tant attendue du centre culturel et sportif Georges-Pompidou.
- Celle de faire rayonner Vincennes. 2024 nous offre l'opportunité, jamais égalée, de développer l'attractivité de notre ville grâce aux Jeux Olympiques mais également grâce à notre Château, site patrimonial incontournable de l'Est de Paris.
- Celle de permettre à chacun de réaliser son parcours de vie en sécurité et selon ses aspirations. Derrière chacune de nos décisions, chaque mesure, chaque projet que nous proposons, il y a avant tout des femmes et des hommes, des enfants, aux parcours de vie multiples qui font vivre notre ville et qui sont l'avenir de notre cité.
- Celle d'accompagner les habitants les plus fragilisés par les crises successives que nous vivons et qui subissent les conséquences de l'inflation. Vincennes est à l'écoute de chacun de ses habitants et veille scrupuleusement à les soutenir. Nous veillons à garantir une harmonie entre les générations en favorisant le bien-être de nos aînés.
- Celle de veiller aux équilibres budgétaires et à la maîtrise du niveau d'imposition. A Vincennes depuis 4 ans la part communale des impôts locaux n'a pas augmenté.

Le Budget d'une ville c'est avant tout le reflet du quotidien d'un territoire et de ses habitants. Au regard de la situation internationale et nationale, cette année encore, nous engagerons

notre projet sans augmenter la part communale de la taxe foncière en maintenant un autofinancement positif, permettant ainsi d'assurer la soutenabilité financière des engagements pour les années à venir et ce, malgré une tension forte sur l'ensemble des collectivités. En 2024, sous le regard du monde, nous nous attacherons à préserver la singularité de cette commune que nous avons en commun.

1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 *Les grands équilibres du budget primitif*

Le budget principal 2024 de la ville de Vincennes s'élève, en mouvements réels, à **122,8 M€**

SYNTHESE (mouvements réels-en M€)		BP 2023	BP 2024	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	95,6	99,0	3,4	3,5%
	Dépenses	83,5	85,3	1,8	2,2%
Investissement	Recettes	30,7	23,8	-6,9	-22,4%
	Dépenses	42,8	37,5	-5,3	-12,4%
Total		126,3	122,8	-3,5	-2,8%

Les grands équilibres budgétaires se présentent de la façon suivante :

GRANDS EQUILIBRES (M€)		BP 2023	BP 2024	Ecart	%
A	Recettes courantes de fonctionnement	95,6	99,0	3,4	3,5%
B	Dépenses courantes de fonctionnement	81,7	83,4	1,7	2,1%
C=A-B	Epargne de Gestion	13,8	15,5	1,7	12,1%
D	Produits financiers et exceptionnels	0,1	0,1	0,0	0,0%
E	Charges financières et exceptionnelles	1,8	1,9	0,1	6,1%
F=C+D-E	Epargne Brute (autofinancement)	12,1	13,7	1,6	12,9%
G	Amortissement de la dette	5,8	6,0	0,2	4,1%
H=F-G	Epargne nette	6,3	7,7	1,3	21,0%
I	Cessions d'immobilisation	1,8	1,4	-0,4	-24,0%
J=H+I	Financement disponible pour l'investissement	8,1	9,0	0,9	11,2%
K	Recettes réelles d'investissement hors emprunt et cessions	7,5	9,0	1,5	19,4%
L	Dépenses réelles d'investissement hors amort.dette	37,0	31,5	-5,5	-14,9%
M=L-K-J	Produit de l'emprunt	21,4	13,5	-7,9	-36,9%

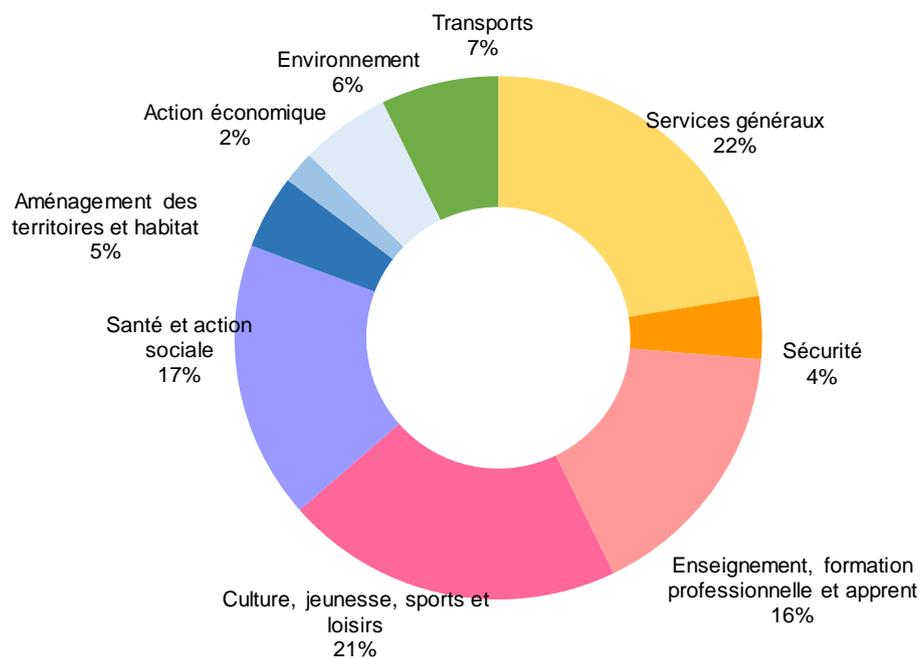
1.2 La répartition du budget par nature

Total BP (mouvements réels en M€) : 122,8

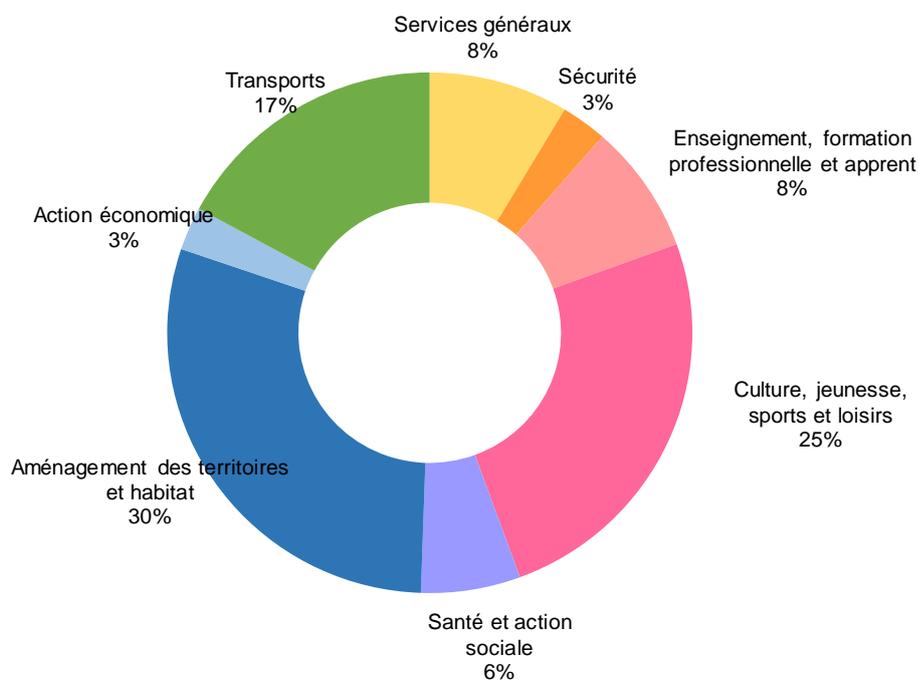
Recettes (en M€)		Dépenses (en M€)		
Fonctionnement	Impôts et taxes	75,8	Charges de personnel	34,6
	Dotations et subventions reçues	8,1	Charges de gestion courante	24,3
	Produit des services	12,6	Atténuations de produits	10,9
	Divers	2,5	Participations et subventions versées	13,6
	Total recettes réelles fonctionnement	99,0	Intérêts de la dette	1,9
			Charges exceptionnelles	0,0
			<i>Autofinancement</i>	13,7
		Total dépenses réelles fonctionnement	85,3	
Investissement	<i>Autofinancement</i>	13,7	Dépenses et subventions d'équipement versées	28,4
	Dotations et subventions d'équipement reçues	5,6	Rembt. capital dette	6,0
	Cessions d'immobilisations	1,4	Refinancement infra-annuel	0,0
	Emprunt	13,5	Divers	3,1
	Refinancement infra-annuel	0,0	Total dépenses réelles investissement	37,5
	Divers	3,4		
	Total recettes réelles investissement	23,8		

1.3 La répartition du budget par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



*Hors opérations non ventilables
(Dette, FNGIR, FPIC, FCCT)*

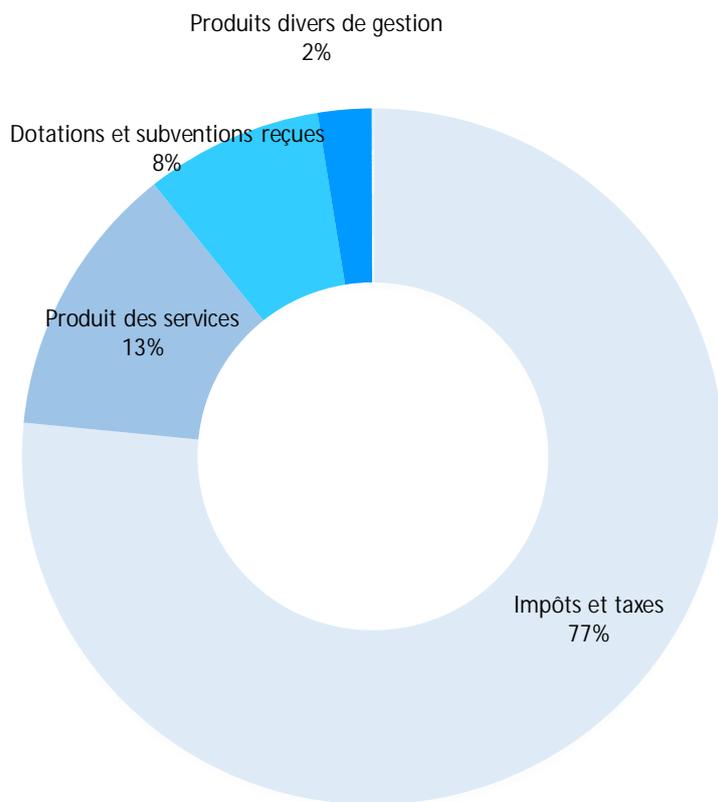
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 *Les recettes réelles de fonctionnement*

D'un montant global de **99 M€**, les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport au budget primitif précédent (+3,5%).

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Ecart	%
Impôts et taxes	76 016 930	75 793 887	-223 043	-0,3%
Produit des services	10 153 298	12 594 270	2 440 972	24,0%
Dotations et subventions reçues	7 515 951	8 116 240	600 289	8,0%
Produits divers de gestion	1 897 452	2 448 870	551 418	29,1%
Produits financiers et exceptionnels	57 290	57 290	0	0,0%
Total	95 640 921	99 010 557	3 369 636	3,5%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les impôts et taxes

Première ressource de la Ville à hauteur de 77% des recettes de fonctionnement, les chapitres 73 et 731 totalisent **75,8 M€** et sont estimés stables par rapport au budget primitif 2023.

La Ville dispose du produit des impositions directes suivantes :

- **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : depuis la réforme fiscale de 2020, le taux de référence communal de la TFPB est stable et s'établit à 34,18% (cumul des taux communal (20,43%) et départemental (13,75%) en 2020).
- **la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** : le taux reste stable en 2024 à 22,52% avec une majoration appliquée de 40% (délibération du Conseil municipal du 29/09/2021).

En attendant le montant des bases d'imposition des contributions directes pour 2024, l'évolution globale de celles-ci est estimée à 0,3 %. Les bases sur le foncier bâti, indexées sur l'inflation et pondérée selon la part des valeurs locatives des locaux d'habitation et celle des locaux industriels, devraient augmenter de 3,4%.

Toutefois, les bases de la THRS ont été fortement altérées en 2023, en faveur de la Ville, à la suite des déclarations obligatoires des propriétaires sur leurs biens immobiliers. En cours d'année, les services fiscaux ont révisé les bases de la THRS notifiées en mars 2023 et la Ville a perçu 1 M€ de plus que prévu. Dans l'attente de la notification des bases 2024 par les services fiscaux, la projection des recettes de la THRS a été prudemment établie à partir des bases notifiées en mars 2023. D'où la stabilité des recettes fiscales inscrites.

Pour l'année 2024, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux de taxes foncières appliqués en 2023 et donc sans augmenter les taux de fiscalité pour la 4^{ème} année consécutive :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Taux moyen national 2022	Taux moyen départemental 2022
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	22,52	22,52	22,98	24,35
Taxe foncière bâtie (TFB)	34,18	34,18	38,28	36,12
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	71,24	71,24	50,44	61,44

Le montant des contributions directes pour l'exercice 2024 est évalué à **56,1 M€** soit une hausse de 1,4 % par rapport aux produits définitifs 2023 (rôles généraux : 55,3 M€).

Contributions directes	Produits 2023 prévisionnels (a)	Produits 2023 définitifs (b)	Produits 2024 prévisionnels (c)	% évolution (c) / (b)
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	1 856 K€	2 713 K€	1 928 K€	-28,90%
Majoration résidences secondaires	679 K€	839 K€	706 K€	-15,90%
Taxe foncière bâtie	38 281 K€	38 323 K€	39 595 K€	3,30%
Taxe foncière non bâtie	92 K€	95 K€	99 K€	4,20%

Compensation mécanisme coefficient correcteur	13 302 K€	13 319 K€	13 762 K€	3,30%
Total	54 211 K€	55 289 K€	56 090 K€	1,40%

Les autres ressources fiscales attendues en 2024 sont les suivantes :

- l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est attendue à hauteur de 13 M€ et reste inchangée depuis 2019.
- **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont estimés à 5,4 M€ contre 6,8 M€ au BP 2023. Ce produit a fortement diminué en 2023, du fait de la hausse des taux de crédits et de la paralysie du marché immobilier. Il est retenu l'hypothèse que la baisse de ces recettes va se prolonger en 2024.
- **la taxe de séjour** : alors que l'Office de Tourisme a été transféré au 1^{er} janvier 2023 à l'EPT PEMB, la Ville conserve la gestion et l'encaissement de la taxe de séjour. Avec la hausse de la fréquentation touristique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques ainsi que la vigilance sur les déclarations des plateformes de réservation d'hébergement en ligne, les recettes atteindraient 450 K€
 - la taxe sur la consommation finale d'électricité : ce produit est estimé à 860 K€
 - **les droits de voirie** : cette recette est désormais rattachée aux produits des services et du domaine, présentés ci-après. Cette correction comptable pour 1 M€ contribue aussi à expliquer la stabilité du montant total des impôts et taxes par rapport au BP 2023.

2.1.2 Les produits de services et du domaine

Second poste de recettes, par ordre d'importance, d'un montant de **12,6 M€** les produits des services et du domaine recouvrent les prestations de services fournies par la Ville. Hors effet du transfert des droits de voirie, la progression du montant par rapport au BP 2023 passe de 24% à 13%, et s'explique principalement par les nouvelles modalités de redevances de la DSP stationnement et de la billetterie pour un spectacle devant se tenir au Château.

Parmi les principales variations des produits de services figurent :

- **le total des recettes de services aux familles et à l'enfance** est estimé à 3,0 M€ en recul de 100 K€ prudence justifiée par des moindres recettes réalisées en 2023. En effet, les recettes des crèches ont été moindres que prévues, en raison des difficultés importantes de recrutement qui concernent aujourd'hui les métiers de la petite enfance considérés comme en grande tension. Ainsi, ces contraintes ont conduit la Ville à revoir le nombre de berceaux ouverts aux familles compte tenu des contraintes de taux d'encadrement qui s'imposent en matière d'accueil des tout-petits. En revanche, les participations familiales aux séjours de vacances et classes découvertes sont estimées en hausse de 20% par rapport au BP 2023.
- **les recettes des activités culturelles** (en particulier Médiathèque et Conservatoire) sont attendues à 548 K€, en hausse de 4%. A ces recettes s'ajoutent 200 K€ pour la billetterie exceptionnelle d'un spectacle au château.
- **les recettes tarifaires du stationnement et du forfait post stationnement** sont estimées à 6 M€. L'application du nouveau contrat de délégation de service public en année pleine entraîne cette année une redevance de stationnement estimée en hausse de 690 K€ ainsi qu'un produit du forfait post-stationnement en hausse de 550 K€

- **les droits de voirie** : les recettes perçues pour l'occupation de la voirie (chantiers, déménagements, commerces...) sont désormais imputés à ce chapitre. Le montant attendu s'élève à 1,1 M€, en hausse de 200 K€ par rapport au BP 2023, ajusté au regard de réalisé 2023.

- **les recettes versées par le CCAS et la CDE** en contrepartie de la mise à disposition de personnels sont évaluées à 1,1 M€. Il s'agit d'écritures comptables visant à mieux suivre le coût des missions portées par ces établissements.

2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **8,1 M€**, les recettes des dotations et subventions reçues augmentent de 600 K€ (+8 %) par rapport au BP 2023.

- **la dotation globale de fonctionnement** est estimée à 4 M€ au BP 2024, en baisse de 230 K€ par rapport au BP 2023, du fait du retour de l'écêtement en 2024, ainsi que la baisse de la population municipale.

- **les dotations de compensations fiscales** qui résultent de l'exonération des taxes foncières décidées par l'Etat, sont estimées à 380 K€ (+18 K€).

- **le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** relatif aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie devrait tomber à 35 K€ (-60 K€). Son produit est égal à 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles réalisées en 2023.

- **les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques** des partenaires institutionnels sont estimées à 3,7 M€ en hausse de 900 K€ par rapport au BP 2023, principalement en raison du financement par la Métropole, la Région et l'Etat de la zone de célébration des Jeux olympiques et paralympiques (estimé à 1 M€). Il est attendu une participation de la Caisse d'Allocations Familiales (2,8 M€) en hausse de 150 K€ (+5,9%) pour le fonctionnement des crèches. Le spectacle au château bénéficie de financements de la Région et du Ministère des Armées (65 K€). Enfin, 33 K€ correspondent à un acompte de l'Institut National du Cancer pour financer la lutte contre l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens (111 K€ sur 3 ans, notamment pour renouveler des matériels et sensibiliser les agents dans les crèches).

2.1.4 Les divers produits de gestion

Ce poste, évalué à **2,4 M€** comprend classiquement les revenus des immeubles (1,1 M€), les redevances des fermiers et concessionnaires (614 K€ en hausse de 18%) ainsi que les atténuations de charges.

Ces produits augmentent au total de 43% en conséquence d'une recette exceptionnelle : l'inscription de 594 K€ de pénalités à percevoir au titre des travaux du gymnase en construction rue Defrance et de l'Hôtel de ville.

2.1.5 Les produits financiers

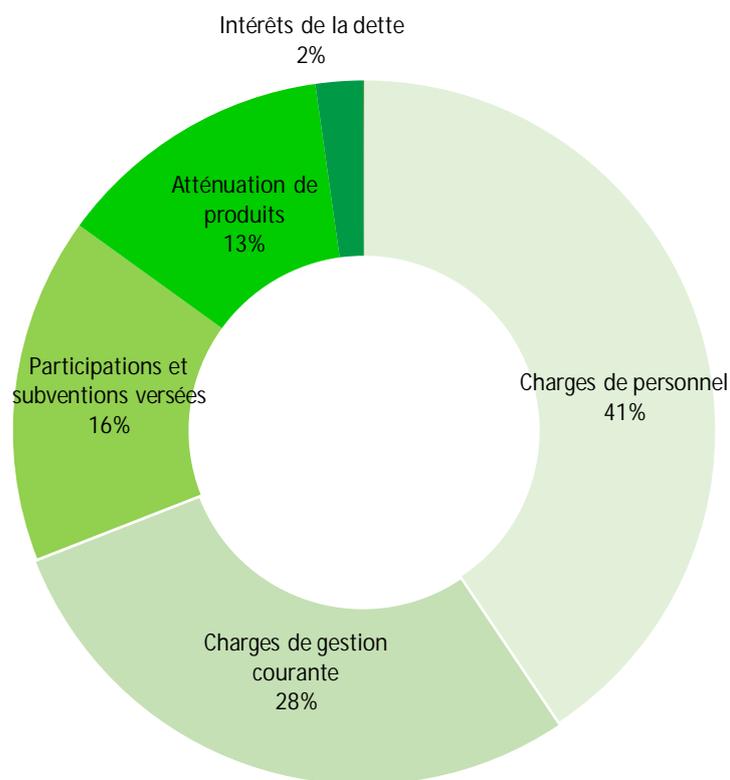
Le montant total de ce chapitre est stable par rapport au BP 2023 à **57 K€**. Il s'agit du dividende des actions détenues par la ville dans le capital de la VINCEM (soit 12 € par part pour 4 745 parts et 3 558 750 € de parts détenues).

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **85,3 M€** en 2024 et sont en augmentation de + 2,2% par rapport au BP précédent.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Ecart	%
Charges de personnel	34 116 933	34 648 549	531 616	1,6%
Charges de gestion courante	23 367 149	24 272 066	904 917	3,9%
Participations et subventions versées	13 314 827	13 573 935	259 108	1,9%
Atténuation de produits	10 937 233	10 934 233	-3 000	0,0%
Charges financières	1 756 379	1 865 300	108 921	6,2%
Autres charges	30 000	30 000	0	0,0%
Total	83 522 521	85 324 083	1 801 562	2,2%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



2.2.1 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 34,6 M€ (+1,6% par rapport au BP 2023).

L'estimation des besoins de crédits répond à la maîtrise de la masse salariale, tout en conservant une marge de manœuvre pour absorber le coût d'éventuelles évolutions réglementaires en 2024, encore non connues à ce jour et une évolution du complément indemnitaire des agents justifiée par la manière de servir. Elle intègre les hypothèses suivantes :

- **le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** est estimé à 299 K€, soit +2,15% pour 2024, contre 266 K€ en 2023.
- **l'analyse des mouvements de personnel** : 16 départs et 36 recrutements sont évalués à un coût de 559 K€, proratisé pour 2024 en fonction des dates prévisionnelles des dates de départ et de recrutement, en tenant compte de la vacance frictionnelle qui allonge les délais de recrutement (4,7 mois par poste en moyenne en 2023).

2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **24,3 M€**, ce poste augmente de 900 K€, soit +3,9 % par rapport au BP 2023. Ces charges correspondent aux achats, services extérieurs et frais de

fonctionnement quotidiens de la collectivité. Les prix de l'énergie se normalisent, à la hausse et il est prévu une augmentation des crédits de +10 % en 2024, par rapport au réalisé 2023. La hausse des crédits de ce chapitre résulte des manifestations culturelles et sportives exceptionnelles, financées par la Ville, labellisée « Terre de Jeux ».

Deux manifestations exceptionnelles sont organisées en 2024 : une zone de célébration pendant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) qui sera installée dans l'enceinte du Château et un spectacle « Vincennes Château de Lumières ». Aux commandes passées à des prestataires pour la conception, l'animation et l'organisation de ces événements, s'ajoutent des frais indissociables de communication, de sécurité et de nettoyage de la voirie et des locaux. Les crédits inscrits sont 1,4 M€ pour les JOP et 800 K€ pour le spectacle du château.

Parmi les autres dépenses affectées par les plus fortes variations :

- la redevance versée au prestataire dans le cadre de la nouvelle délégation de service public de stationnement s'élève à 1,3 M€(+590 K€).
- **les frais de nettoyage de locaux** sont estimés à 1,9 M€(+196 K€) du fait de la hausse des prix pratiqués dans ce secteur d'activité, de nouvelles clauses insérées lors du renouvellement de marché de nettoyage locaux (+168 K€), de l'intégration de nouveaux besoins (nouveau gymnase notamment) ainsi que la mise en place d'un protocole de lutte contre perturbateurs endocriniens dans les crèches. Il est aussi prévu le nettoyage du centre vacances Habère-Poche, après les travaux (20 K€).
- **les frais de gardiennage** s'élèvent à 877 K€(+162 K€). La hausse résulte également de tarifs plus élevés lors du renouvellement de marché et de l'intégration de nouveaux besoins - nouveau gymnase entre autres- (+84 K€) et dans les bâtiments administratifs (+40 K€), ainsi que la sécurisation d'événementiels ayant lieu sur l'espace public (+40 K€).
- **les catalogues et imprimés** s'élèvent à 480 K€ La hausse de 146 K€ comprend la communication écrite pour les événements liés aux Jeux olympiques et paralympiques (135 K€) et des nouvelles manifestations telles que les ateliers perturbateurs endocriniens ou la journée des nouveaux créateurs et la soirée festive de Pompidou.
- **la redevance versée au prestataire dans le cadre de la délégation de service public** pour l'exploitation de la nouvelle crèche au rez-de-chaussée de la Villa Aubert est estimée à 120 K€ pour un trimestre d'activité en 2024 (ouverture progressive à partir de septembre 2024).
- **les frais juridiques**, honoraires, contentieux, référés préventifs et indemnité de rupture d'un bail commercial sont estimés à 600 K€ en hausse de 95 K€
- **les transports de personnes** atteignent 478 K€(+78 K€). L'estimation intègre les besoins pour les déplacements des séjours vacances et scolaires, avec révision des prix.
- la location d'autres matériels pour sécuriser les abords des lieux très fréquentés induit un surcoût de 75 K€aux 90 K€prévus au BP 2023.
- **les coûts énergétiques** sont évalués à 2,8 M€ en baisse de 2,7 M€par rapport au BP 2023, retrouvent leur niveau du BP 2022, du fait d'une moindre incertitude sur l'évolution des prix et du plan de sobriété engagé par la Ville.
- **les frais d'assurances multirisques** sont estimés à 180 K€(- 133 K€), en raison de la prévision de crédits en 2023 pour des assurances dommage-ouvrage : celle pour la construction du gymnase du lycée rue Defrance a été contractée (cotisation unique) ; celle pour la rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou a été réinscrite en 2024.

2.2.3 Les participations et subventions versées

Ce poste est évalué à **13,6 M€**(+259 K€par rapport au BP 2023). Il regroupe des participations obligatoires à des organismes et des subventions attribuées aux associations en soutien de leurs actions sur le territoire vincennois et qui contribuent largement au dynamisme de notre Ville, ainsi que les subventions versées aux budgets du CCAS, de la CDE et des budgets annexes.

Les principales participations et subventions sont les suivantes :

- **contribution à la Caisse des Ecoles** : stable à 5,05 M€;
- **contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales**, en légère baisse à 1,2 M€(-50 K€), pour financer les compétences transférées à l'EPT ;
- **contribution à la BSPP** (sapeurs-pompiers) portée à 1,12 M€(+64 K€) ;
- **contribution au CCAS** : stable à 910 K€
- **contribution au SIVU** qui devrait être votée à 173 K€(+108 K€) ;
- **contribution aux budgets annexes** (BA) : + 218 K€ répartis comme suit :
 - BA des marchés d'approvisionnement : 112 K€(+10 K€) ;
 - BA du centre aquatique « Le Dôme » : 1,53 M€(+176 K€) du fait de l'application du nouveau contrat de DSP ;
 - BA de la restauration du personnel municipal : 156 K€(+28 K€), du fait de l'augmentation de la fréquentation ;
 - BA des Spectacles vivants : 85 K€(+4 K€).
- subventions versées à des associations globalement stables à 2 M€ avec une augmentation des prestations sociales en faveur du personnel communal (80 k€) ;

2.2.4 Les charges financières et charges exceptionnelles

Pour le budget de la Ville, les frais financiers s'élèvent à **1,9 M€** contre 1,8 M€ au BP 2023. Les emprunts à taux variables constituent 33% de l'encours de la dette consolidée de la Ville.

Les intérêts progressent de 386 K€, essentiellement du fait des nouveaux emprunts contractés en 2023 (pour mémoire : 15 M€). Ce montant comprend la part des intérêts de la dette du SIVU (à hauteur de 38%) qui s'élève à 226 K€(+83 K€).

La variation nette des intérêts courus non échus est moindre (+20 K€), que l'an dernier (+205 K€) et contribue à la relative stabilité des frais financiers, à un niveau élevé.

Les charges exceptionnelles sont désormais limitées, en M57, à des écritures comptables, notamment pour réduire des titres de recettes sur des exercices antérieurs. Il est conservé un montant de 30 K€

2.2.5 Les atténuations de produits

Les crédits sont maintenus à **11 M€** Il s'agit des contributions au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 8,3 M€) et du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC : 1,2 M€) qui sont stables. Le reversement de fiscalité à Ile-de-France Mobilité et à la Région, suite à la dépénalisation du stationnement est maintenu à hauteur de 1,3 M€ Enfin, il est prévu 166 K€ pour d'éventuels dégrèvements sur la majoration de la THRS et les friches commerciales, qui incomberaient à la commune.

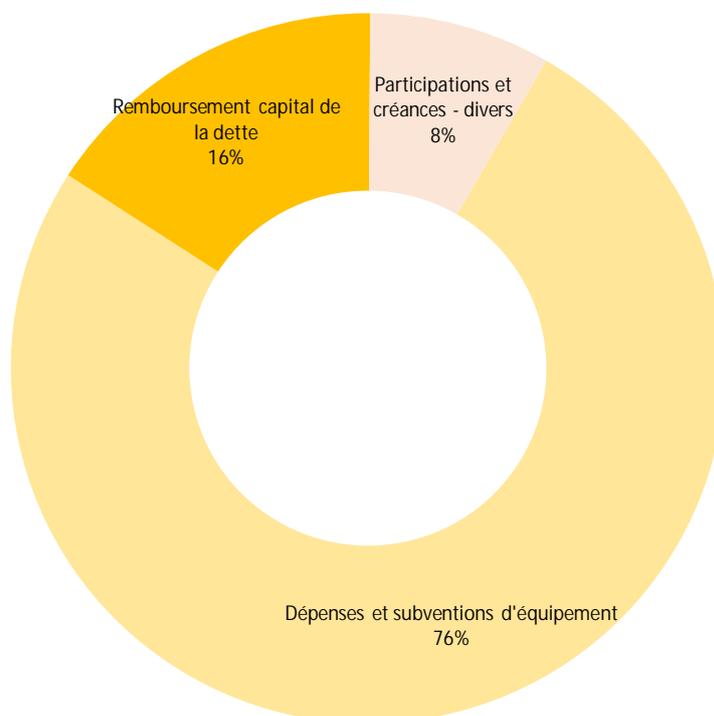
3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 *Les dépenses d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 37,5 M€, en baisse de 12,4% par rapport au BP 2023.

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Ecart	%
Dépenses et subventions d'équipement	36 979 101	28 443 174	-8 535 927	-23,1%
Remboursement du capital de la dette	5 744 000	5 990 000	246 000	4,3%
Participations et créances - divers	94 050	3 085 000	2 990 950	3180,2%
Total	42 817 151	37 518 174	-5 298 977	-12,4%

Répartition des Dépenses réelles d'investissement



La Ville consacre **28,4 M€** en 2024 aux dépenses et subventions d'équipement (-8,5 M€ par rapport à 2023).

3.1.1 Les opérations de travaux en investissement

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, la Ville poursuit la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement qui s'inscrit dans le projet de mandature. Il vise à satisfaire les besoins relatifs aux attentes des Vincennes et des

Vincennois mais également aux besoins des générations futures, selon des priorités réaffirmées : la renaturation, les aménagements urbains et les équipements publics.

Le montant total des opérations de travaux s'élève à 14,9 M€

3.1.1.1 Les aménagements urbains et les espaces verts

D'importants investissements sont consacrés à la renaturation de la ville. La création de jardins de proximité et le réaménagement de certains squares vieillissants permettent d'offrir de nouveaux îlots de fraîcheur, de planter davantage d'arbres et de créer dans chaque quartier des lieux de convivialité et d'apaisement ouverts à toutes les générations. Le nouvel espace vert, rue de la Jarry, sera ouvert en 2024 avant l'inscription de crédits plus élevés en 2025 pour aménager d'autres espaces verts.

L'aménagement d'un jardin de proximité au 122-124 rue de la Jarry, sur une parcelle en friche couverte de végétaux divers, répond à l'ambition de renforcer la place de la nature en ville, axe important du Pacte éco-citoyen. Cet espace paysager, qualitatif et apaisé, avec des assises et un cheminement permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Tout en conservant des végétaux en place, le jardin est enrichi de 5 arbres (de type chêne, érable...), de fruitiers palissés et d'un étage arbustif. En fond de parcelle, un potager urbain collectif composé de 24 lopins de 5 m², géré en régie par les services de la ville : ces parcelles pourront être cultivées par des jardiniers amateurs qui auront passé une convention avec la Ville. À l'horizon 2026, plus de 2 000 m² de nouveaux jardins publics seront ainsi créés dans la commune, permettant à chaque Vincennois de disposer d'un espace vert à dix minutes à pied de chez lui.

Les investissements en faveur des aménagements urbains consistent aussi à améliorer le partage de la voirie et des trottoirs entre les différents modes de mobilités, à moderniser l'éclairage public et étendre le maillage des caméras de vidéo-protection.

Il est prévu notamment :

- La 1^{ère} tranche de rénovation de l'éclairage public et des trottoirs de l'avenue de Paris (1 M€ au BP 2024, 3 M€ sur la PPI 2024-2026) en coordination avec le Conseil départemental du Val-de-Marne ;

En mai 2020, durant la crise sanitaire, le Département du Val-de-Marne avait mis en place des bandes cyclables provisoires. Depuis, l'accroissement du trafic vélo sur l'axe (2000 vélos/jour actuellement) confirme que la RD120 est un axe naturel structurant de connexion cyclable entre l'est parisien et le cœur de la capitale. Cela légitime son inscription dans le projet de RER-Vélo, porté par la Région. Le projet mené par le Département consiste à **pérenniser et sécuriser les itinéraires cyclables par la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en rive Nord de l'avenue de Paris**, entre le métro château de Vincennes à l'Est et la limite avec Paris à l'Ouest. La chaussée sera entièrement rénovée à cette occasion, ainsi que l'éclairage public et la signalisation tricolore seront également repensés. La Ville accompagne ce projet par la requalification des trottoirs, afin d'en améliorer l'esthétique et le confort : revêtement des trottoirs clair ; bande désimperméabilisée si la largeur du trottoir le permet ; espaces plantés ou pavés enherbés suivant les usages. La rénovation des trottoirs et de l'éclairage public est prévue de mai 2024 à fin 2025. La réalisation de la piste cyclable, la

rénovation de la chaussée et la signalisation tricolore est programmée de septembre 2024 à fin 2025.

- Les travaux rue de la Jarry (1 M€) en prévision de l'ouverture du nouveau lycée et rue des Meuniers (880 K€) ;
- La modernisation de l'éclairage public (1 M€ en sus des crédits dédiés à l'avenue de Paris) et à la vidéo-protection (295 K€) ;

Le programme de modernisation de l'éclairage public a été initié en 2015 afin de réaliser des économies d'énergie et de réduire les coûts de maintenance. Fin 2023, 53% des 2 249 points lumineux sont équipés en Leds. Le renouvellement de certains points lumineux est prévu lors d'opérations identifiées et programmées après l'avenue de Paris, à partir de 2026. Il reste environ 880 points lumineux à rénover sur voirie communale hors opérations. Sur la mandature, il a été proposé de rénover environ 60 points lumineux par an, soit 600-700 K€/an. Ce rythme permettra d'avoir environ 60% luminaires en LEDS à fin 2026 et 100 % à l'horizon 2036. En parallèle, des modules d'abaissement de puissance sont installés sur les luminaires Leds, pour atténuer ou éteindre l'éclairage, la nuit. Ces dispositions permettent de réduire la consommation d'énergie d'environ 4% chaque année et de réduire les coûts de maintenance.

- La fin des travaux de la rue des Laitières (450 K€) ;
- Plusieurs opérations visent également à rénover les chaussées et trottoirs (515 K€) et étendre les aménagements cyclables (225 K€).

3.1.1.2 Les équipements publics

Afin de proposer à la population des équipements publics adaptés et utiles à ses attentes, il est prévu notamment :

- La 1ère phase de travaux du centre culturel et sportif Georges Pompidou (démolition et curages) pour 3,9 M€;

La rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou est une opportunité rare de transformer cet équipement vieillissant en un bâtiment durable, intégré dans son environnement, plus performant énergétiquement et techniquement. La mise en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité permettra d'exploiter de manière optimale le gymnase multisports de 1 300 m², avec ses tribunes de 700 places, la double salle sportive, ainsi qu'une salle de sports connectée. La nouvelle salle de spectacle modernisée, dotée d'un équipement technique de pointe, sera adaptable avec sa tribune télescopique (564 places) et offrira une meilleure acoustique. Un espace vert de 2500 m² remplacera la dalle en béton. Le bâtiment rénové proposera également un lieu trait d'union. En 2024, débute une première phase de démolition et de curages pour 3,9 M€ Les travaux devraient s'étaler sur 30 mois et bénéficient d'ores-et-déjà du financement de la Métropole du Grand Paris, de la Région IDF, de l'Agence Nationale des Sports.

- L'aménagement intérieur de la nouvelle crèche Marie Paradis située au rez-de-chaussée de la Villa Aubert (1,5 M€) ;
- L'achèvement des travaux de construction et de dépollution du gymnase Defrance (1,2 M€), qui sera opérationnel concomitamment à l'ouverture du lycée à sections

internationales, à la prochaine rentrée ;

Des crédits à hauteur de 1,2 M€ sont inscrits en 2024 pour achever **la construction du complexe sportif Isabelle Autissier**, qui sera opérationnel concomitamment à l'ouverture du lycée à sections internationales, à la prochaine rentrée. L'équipement dispose de trois salles de sports, d'une salle sport-santé, de deux salles de réunions et offre 220 places assises. Il est certifié à énergie positive, grâce aux 292 m² de panneaux photovoltaïques. Le toit offre une surface de 700 m² pour permettre de l'agriculture urbaine.

- La 2ème phase des travaux de rénovation des façades de l'école élémentaire de l'Ouest (726 K€) ;
- La poursuite de l'effort d'investissement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (671 K€) ;
- L'achèvement des travaux du centre de vacances Habère-Poche (400 K€) ;
- La poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie (295 K€) ;
- La végétalisation des toitures des équipements publics élémentaire Vernaudon et groupe scolaire Sud (190 K€) ;
- Le commencement des travaux à la bibliothèque Sud Alfred de Vigny (120 K€).

3.1.2 Les autres dépenses d'investissement

De plus, les services disposent de **7,0 M€** de crédits en investissement pour acquérir des équipements ou réaliser des études et des travaux ponctuels, hors opérations. Cela comprend principalement 2,6 M€ dans les bâtiments ; 2 M€ pour la voirie et les espaces verts ; 1 M€ pour les logiciels et équipements informatiques.

3.1.3 Les subventions d'équipement

Il est inscrit 3,5 M€ de subventions d'équipement à verser pour :

- les surcharges foncières versées aux bailleurs en faveur de la réalisation de logements sociaux (1,5 M€) ;
- la part investissement de la participation au budget annexe du Dôme (924 K€) ;
- la contribution en investissement versée au concessionnaire du parking de Cœur de ville (410 K€)
- le solde de la contribution versée par la Ville au Ministère de la Défense pour l'aménagement des abords du château (390 K€) ;

Le projet des Abords du château, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Ministère de la Culture), consiste à aménager un jardin d'agrément, véritable lien entre le Château et la ville. Inscrit dans une démarche environnementale, le projet permettra de généraliser la perméabilisation des sols et une amélioration notable des dispositifs de drainage. Grâce à un apport de mélange terreux à infiltration lente, favorable à la biodiversité, les travaux contribueront à une amélioration très significative de la qualité des sols. Celle-ci garantira pour les plantations nouvelles une durée de vie bien plus longue, de nature à pérenniser le couvert végétal. Le projet présente un bilan arboré au total positif (45 arbres plantés contre 18 qui ne pourront pas être conservés). Les essences plantées seront adaptées aux nouvelles conditions climatiques et posséderont un système racinaire compatible avec la proximité du monument, sans créer de

désordres comme observés sur les murs de contrescarpe. L'objectif poursuivi au plan végétal est d'assurer dès aujourd'hui la canopée de demain.

- la part investissement du contingent incendie (200 K€) ;
- les aides au ravalement (60 K€).

3.1.4 Les opérations foncières

Il est prévu des crédits à hauteur de 3,1 M€ pour réagir à d'éventuelles nouvelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux ou aux aménagements urbains, qui pourraient se présenter au cours de l'année. A cette date, il est prévu l'acquisition des immeubles 134 avenue de Paris (1,06 M€), un local commercial 128 rue Defrance (350 K€) qui sera ensuite rétrocédé à la foncière « Centres Villes vivants » de la MGP, et le terrain du Skatepark (1 € symbolique).

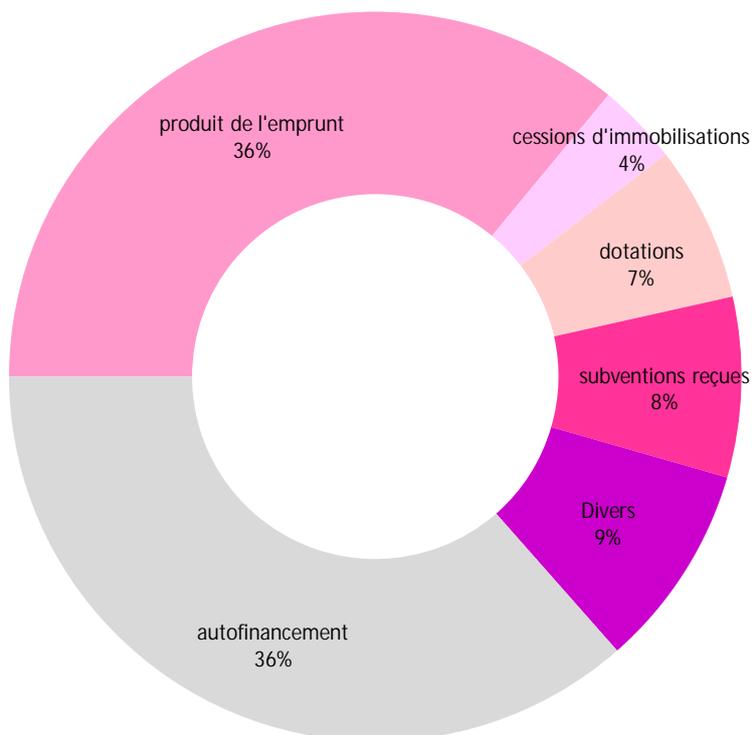
3.1.5 Immobilisations financières

L'avance en compte courant d'associé à la VINCEM de 3 M€ (décision du Conseil municipal du 17/02/2022) fera l'objet d'une capitalisation au bilan de la société. Ces crédits seront fléchés pour la réalisation d'opérations de logements sociaux.

3.2 Le financement des dépenses d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Ecart	%
Produit de l'emprunt	21 400 000	13 500 000	-7 900 000	-36,9%
Subventions reçues	3 969 261	2 991 700	-977 561	-24,6%
Dotations	3 376 000	2 590 000	-786 000	-23,3%
Cessions d'immobilisations	1 775 500	1 350 000	-425 500	-24,0%
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	177 990	3 400 000	3 222 010	1810,2%
Sous-total (réel)	30 698 751	23 831 700	-6 867 051	-22,4%
Epargne brute (autofinancement)	11 672 338	13 686 474	2 014 136	17,3%
Total (réel + autofinancement)	42 371 089	37 518 174	-4 852 915	-11,5%

Répartition des recettes d'investissement



3.2.1 Un financement par emprunt estimé à 13,5 M€

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2024 est fixé à 13,5 M€ et couvre 57% du besoin de financement (total des dépenses réelles d'investissement après déduction de l'autofinancement).

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette consolidée (tous budgets cumulés) était de 70,4 M€ contre 61,7 M€ l'année précédente. Cette variation résulte du remboursement du capital de 6,3 M€ et de la mobilisation de trois emprunts pour un montant total de 15 M€ durant l'exercice.

Un emprunt a été contracté en 2023 pour 6 M€ auprès de l'Agence France Locale. Il est à taux fixe à 3,75%. Nous disposons d'une année pour le mobiliser, en fonction de l'avancée des travaux d'investissement. Compte-tenu du remboursement annuel du capital (6,6 M€), l'encours consolidé au 31 décembre 2024 diminuera à 69,8 M€, si aucun autre emprunt n'est mobilisé dans l'année.

En fonction du taux de réalisation des inscriptions budgétaires, en dépenses et en recettes, il sera procédé à une campagne de négociation auprès des banques pour contracter un ou plusieurs prêts qui devraient faire l'objet d'une mobilisation en 2025 et seraient comptabilisés dans l'encours de la dette fin 2025.

3.2.2 Les subventions d'équipement à recevoir

Les subventions inscrites au BP s'élèvent à 1,47 M€. Elles sont inscrites après

notification et au prorata des travaux programmés pour l'année.

Les subventions notifiées à ce jour concernent :

- les travaux de ravalement de l'école élémentaire Ouest : 683 K€
- la réhabilitation du centre de vacances Habère-Poche : 300 K€
- les jardins de proximité : 324 K€
- la végétalisation de l'école J. Monnet : 90 K€
- le ravalement de l'hôtel de ville : 37 K€
- la plantation d'arbres : 11 K€
- l'acquisition d'un pigeonnier contraceptif : 10 K€

D'autres demandes de subventions sont en cours de dépôt ou de notification.

Il est aussi inscrit le boni de liquidation de l'OPH, dont l'utilisation prévisionnelle est estimée à 1,5 M€ en 2024, pour assurer le financement des surcharges foncières.

3.2.3 Les cessions d'immobilisations

Les produits de cessions inscrits à hauteur de 1,35 M€ correspondent aux opérations immobilières suivantes :

- un local commercial 128 rue DeFrance (350 K€) ;
- une provision en dépenses et recettes des opérations immobilières destinées principalement aux bailleurs sociaux (1 M€).

3.2.4 Les dotations et fonds globalisés

Ce poste s'élève à 2,55 M€ comprend :

- le FCTVA à hauteur de 2,5 M€ calculé au regard des dépenses d'investissement 2023 éligibles ;
- la Taxe d'Aménagement évaluée à 50 K€

3.2.5 Les recettes diverses d'investissement

Le poste correspond notamment à des provisions pour travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette) : 400 K€

3.2.6 Un autofinancement prévisionnel de 13,7 M€

L'autofinancement prévisionnel de 13,7 M€ est maintenu à un niveau conséquent et augmente fortement de 13% (+ 1,6 M€) par rapport au BP 2023.

4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe de la restauration municipale s'équilibre, en mouvements réels, à 248 K€, en hausse de 22,3%, intégrant une fréquentation en hausse et une progression de la participation des usagers. Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (245 K€) et frais divers (3 K€) ;
- En recettes de fonctionnement : malgré la hausse du produit de la vente des repas

(92 K€) la contribution du budget principal augmente (156 K€ soit +28 K€ par rapport au BP 2023) qui assure l'équilibre budgétaire.

5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe des spectacles vivants s'équilibre, en mouvements réels, à 140 K€ Il augmente de 10,7% par rapport au BP 2023.

Les crédits prévus sont les suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles (103 K€) et de prestations externes de régie technique (9 K€), location de matériel technique (15 K€) ainsi que droits d'auteurs (10 K€) et le remboursement de billets en cas d'annulation (2 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit en hausse de la vente des billets (55 K€) et contribution du budget principal (85 K€ soit +4 K€ par rapport au BP 2023).

6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe des marchés d'approvisionnement s'équilibre, en mouvements réels, à 447 K€ en hausse de 1,8% par rapport au BP 2023.

Il correspond principalement aux postes suivants :

- en dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (255 K€) ; des frais de personnel (82 K€), des fluides (26 K€), des fournitures liées à l'animation (16 K€) et des frais de remise en état des installations de voirie et des bâches (15 K€).
- en recettes de fonctionnement : redevances payées par les usagers (330 K€) et une hausse de la contribution du budget principal (112 K€ +10 K€ par rapport au BP 2023) pour équilibrer le budget.
- en dépenses d'investissement : il est prévu de renouveler de matériels pour 52 K€
- le financement des dépenses d'investissement est couvert par l'amortissement des équipements acquis les années précédentes (52 K€).

7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

Le budget annexe du centre aquatique le Dôme s'équilibre, en mouvements réels, à hauteur de 2,5 M€ en hausse de 6,3% par rapport au BP 2023.

Il se compose des principaux postes suivants :

- en dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du bail emphytéotique administratif (BEA : 302 K€), études et honoraires (40 K€), intérêts de la dette (486 K€) et contribution au fermier selon les conditions du nouveau contrat (611 K€ soit +146 K€ par rapport au BP 2023).
- en recettes de fonctionnement : redevance d'occupation du domaine public versée par le fermier (40 K€) ; part fonctionnement de la contribution du budget principal (1,53 M€ soit +176 K€ par rapport au BP 2023).

- en dépenses d'investissement : part investissement du loyer du BEA : remboursement du capital de la dette (622 K€) et Gros Entretien et Réparations (GER : 350 K€).
- en recettes d'investissement : part investissement de la contribution du budget principal (924 K€soit -12K€par rapport au BP 2023).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique « le Dôme » tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Il est également proposé d'approuver pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.